

Conseil d'administration

Séance du 27 novembre 2020

Délibération n°23-2020

Approbation du budget initial 2021

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration et R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 modifié par le décret n°2018-754 du 29 août 2018, pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour ;

Vu le décret n°2018-754 du 29 août 2018 approuvant la charte modifiée du Parc national du Mercantour ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour, modifié par les arrêtés ministériels des 30 janvier 2017, 17 juillet 2017, 6 mars 2018 et 31 octobre 2018 et par l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2020 ;

Vu la circulaire de la Direction du Budget du 28 juillet 2020 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'État pour 2021 ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 13 mars 2020 ;

Vu la note de l'ordonnateur et ses annexes ;

Vu la procédure de vote en ligne mise en place par le Parc national et les résultats issus de ce dispositif, cette séance du conseil d'administration s'étant déroulée en visio-conférence ;

Sur proposition du président :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :

Article 1 : vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **81,8 ETPT sous plafond et 7,3 ETPT hors plafond**
- **7 508 690 € d'autorisations d'engagement** dont :
 - 5 609 000 € personnel
 - 1 570 578 € fonctionnement
 - 257 666 € intervention
 - 71 446 € investissement
- **8 122 893 € de crédits de paiement** dont :
 - 5 609 000 € personnel
 - 2 118 727 € fonctionnement
 - 221 000 € intervention
 - 174 166 € investissement

- - 472 624 € de solde budgétaire négatif
- 7 650 269 € de prévisions de recettes

Article 2 : vote les prévisions comptables suivantes :

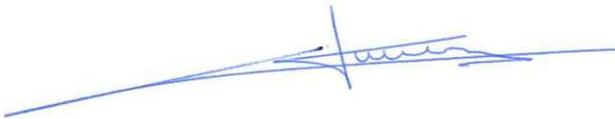
- - 472 624 € de variation de trésorerie
- - 1 141 458 € de résultat patrimonial
- - 493 458 € d'insuffisance d'autofinancement
- - 499 024 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

A Nice, le 27 novembre 2020

Le président
du conseil d'administration



Charles-Ange GINESY

La directrice
du Parc national du Mercantour



Aline COMEAU